

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 Juillet 2018**  
**N°2018-053**

Conseillers en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 17
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Salles communales – Adoption des tarifs et règlements de location 2018**

**annule et remplace les délibérations du 22/12/2017 et du 23/02/2018**

L'an deux mille dix huit, le jeudi douze juillet à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le six juillet deux mille dix huit. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le six juillet deux mille dix huit.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, Mme Dominique VINCENT, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, M. Gilles DREANO, M. Daniel DURAND, M. Jean-Luc HENRY, MME Martine SPEGAGNE, Mme Marie-Laure GAIN, Mme Estelle AUDO, M. Franck JOSSO, M. Jean-Yves LE BAYON, Mme Jutta RAUH, M. Jean-François STEPHAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Christian BARBIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Nathalie DUMONT, M. Anthony BERNARD, Mme Amandine RICOU

**POUVOIRS** : de Mme Nathalie DUMONT à Mme Marie-Laure GAIN

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Yves LE BAYON

Vu la délibération 2017-10 du 22 décembre 2017, portant révision des règlements des salles communales,

Vu la délibération 2017-09 du 23 février 2018 relative à la Maison des associations,

Considérant que ces délibérations comprennent des erreurs ou des omissions, M. le Maire indique aux membres du Conseil qu'il convient de les annuler et de les remplacer par une seule délibération, fixant les tarifs 2018 des salles communales et adoptant leur règlement,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Considérant les règlements de location, annexés à la présente délibération,

Considérant la grille des tarifs, annexée à la présente délibération,

Considérant que pour la **location de la Maison des associations**, le tarif de location est fixé à :

- 25 € la demi-journée et 35 € la journée pour les intervenants extérieurs, entreprises, syndicats, partis politiques.
- Maintien de la gratuité pour les associations colpéennes ;
- ***Pour toute location par des entreprises, sociétés privées, syndicats, partis politiques, intervenants extérieurs, un chèque de caution de 100 € sera demandé avec le contrat, l'assurance RC, et le chèque de location. Le chèque de caution ne sera pas encaissé et sera restitué lors de l'état des lieux si celui-ci atteste de la non dégradation de la salle.***

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :**

- **D'ANNULER** la délibération 2017-10 du 22 décembre 2017 et la délibération 2017-09 du 23 février 2018,
- **D'APPROUVER** les règlements des salles annexés à la présente délibération,
- **D'ADOPTER** les tarifs 2018 annexés à la présente délibération, et les tarifs de la Maison des associations tels que définis ci-avant,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à faire appliquer ces tarifs et règlements,

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité  
et publication le 18 juillet 2017

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Freddy JAHIER